Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au Dossier technique Amiante

(Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Août 2017)





Bien concerné

DTA 313 1 COUR DE VENUS 1 COUR DE VENUS

77430 CHAMPAGNE SUR SEINE

Propriétaire

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

Donneur d'ordre

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

CONCLUSION DU RAPPORT:

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Date du rapport : 28/01/2020

Date de visite: 20/12/2019

Fait à : VILLEPINTE

Référence du dossier : OPH77_DTA

Référence du rapport :

DTA_313_1 COUR DE VENUS

28/01/2020 - 16:24

Nombre de prélèvements :

Auteur du rapport : Lyes IZABACHENE

Fonction : Opérateur de repérage Certificat de compétence : 1378

Délivré par : CEBTP

Contrat d'assurance :

AXA France

313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX



Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.



SOMMAIRE

I.	PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE	3
1.	Programme du repérage	3
2.	Périmètre du repérage	3
II.	CONCLUSIONS	3
III.	OBJET DE LA MISSION	4
1.	Description précise de l'immeuble	5
2.	Parties d'immeuble visitées	5
IV.	DEROULEMENT DE LA MISSION	6
1.	PRESTATIONS REALISEES	6
2.	conditions de realisation du reperage	7
3.	Personnes présentes lors de la visite	7
4.	Informations complémentaires sur la visite	7
5.	Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC dans le cadre de la présente mission	8
٧.	RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	8
1.	Composants de la liste A contenant de l'amiante	8
2.	Composants de la liste B contenant de l'amiante	9
3.	Composants de la liste A ne contenant pas d'amiante	10
4.	Composants de la liste B ne contenant pas d'amiante	10
VI.	Autres Composants reperes hors listes A et B	12
1.	Autres composants contenant de l'amiante portés à la connaissance de l'opérateur	12
2.	Autres composants ne contenant pas d'amiante portés à la connaissance de l'opérateur	12
VII.	OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT	12
ANN	EXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION	14
ANN	EXE 2 - PV ANALYSES	18
ANN	EXE 3 - AUTRES DOCUMENTS	34
	EXE 4 - GRILLES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS TENANT DE L'AMIANTE – CONSEQUENCES REGLEMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	35
ANN	EXE 5 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES	53
ANN	EXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE	54
ANN	EXE 7 - PLANS / CROQUIS	56



PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE

1. PROGRAMME DU REPÉRAGE

Matériaux et produits des listes A et B.

2. PERIMETRE DU REPERAGE

Pièces concernées	Travaux	Ouvrages ou composants de la construction	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Remarques particulières
NEANT				

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante :

Pièce et Etage	Ouvrage ou	Localisation	Partie	Identification	Justification	Evaluation
	composant de		d'ouvrage ou			
	la construction		de composant			
			à inspecter ou			
			à sonder			
NEANT						

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

Matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante :

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Evaluation
Local technique 1 - R-1	Autres	Conduits	Conduit	P001	RESULTAT ANALYSE	AC1
Local technique 2 - R-1	Autres	Conduits	Conduit	P001	ZPSO	AC1
Local technique 3 - R-1	Autres	Conduits	Conduit	P001	ZPSO	AC1
Local technique 4 - R-1	Autres	Conduits	Conduit	P001	ZPSO	AC1
Entrée D16- D17 - RC	Autres	Mur C	Enduit	P003	RESULTAT ANALYSE	AC1



Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Evaluation
Entrée D16- D17 - RC	Autres	Mur A, Mur B	Enduit	P003	ZPSO	AC1
Entrée D18- D19 - RC	Autres	Mur A, Mur B, Mur C	Enduit	P003	ZPSO	AC1
Entrée D20- D21 - RC	Autres	Mur C	Enduit	P005	RESULTAT ANALYSE	AC1
Entrée D20- D21 - RC	Autres	Mur A, Mur B	Enduit	P005	ZPSO	AC1
Entrée D22- D23 - RC	Autres	Mur A, Mur B, Mur C	Enduit	P005	ZPSO	AC1
Entrée D20- D21 - RC	Autres	Plafond	Enduit	P006	RESULTAT ANALYSE	AC1
Entrée D22- D23 - RC	Autres	Plafond	Enduit	P006	ZPSO	AC1
Toiture 1 - TOITURE	Autres	Conduits	Conduit	P007	RESULTAT ANALYSE	EP
Toiture 1 - TOITURE	Autres	Chapeau de conduits	Chapeau de conduit	P008	RESULTAT ANALYSE	AC1
Pignon gauche - FACADES	Autres	Mur D	Enduit projeté	P011	RESULTAT ANALYSE	AC1
Pignon gauche - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur C	Enduit projeté	P011	ZPSO	AC1
Façade arrière 1 - FACADES	Autres	Regard eau pluvial	Conduit	P012	RESULTAT ANALYSE	AC1

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

D'autres composants contenant de l'amiante, présents dans l'immeuble mais ne faisant pas partie des listes réglementaires (A ou B), peuvent avoir été portés à la connaissance de l'opérateur au cours de sa mission : ils sont mentionnés au chapitre 6 « Autres composants repérés ».

Dans le cas où certaines parties d'immeuble concernées par la mission n'ont pas été rendues accessibles lors de la visite de l'opérateur, des investigations complémentaires ou la mise à disposition de moyens d'accès devront être mis en place par le donneur d'ordre (le détail figure au § IV.4).

III. OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalable à l'élaboration du DTA. Elle comporte :

La recherche de la présence des matériaux et produits des listes A et B accessibles sans travaux destructifs ;

L'identification et la localisation des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante ;

L'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de leur risque de dégradation lié à leur environnement.

Le présent rapport est destiné à constituer le Dossier Technique Amiante de l'immeuble.

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel les articles R 1334-20 et R 1334-21 du Code de la Santé Publique et les textes qui leur sont liés (en particulier arrêtés du 12 et 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013 relatif aux composants des listes A et B). Elle est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020. Elle porte sur les composants des listes A et B définis dans l'annexe 13-9 au code de la santé publique, accessibles sans travaux destructifs.



Liste A mentionnée à l'article R. 1334-20

Composant de la liste A à vérifier ou à sonder
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

	Composant	Partie du composant à vérifier ou à sonder	
1. Parois verticales intérieures	Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.	
interieures	Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons.	
2. Planchers et plafonds	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.	
et plajorias	Planchers.	Dalles de sol.	
3. Conduits,	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits, enveloppes de calorifuges.	
canalisations	Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage.	
et équipements	Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes).	
intérieurs	Vide-ordures	Conduits.	
	Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.	
4. Eléments	Bardages et façades légères.	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-	
extérieurs	Conduits en toiture et façade.	ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.	

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Bâtiment collectif

Date de construction / PC : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveau	Local	Concernée		
FACADES	Façade arrière 2	Concerné		
FACADES	Façade arrière 3	Concerné		
FACADES	Façade arrière 1	Concerné		
FACADES	Pignon gauche	Concerné		
FACADES	Soubassement	Concerné		
FACADES	Pignon droit	Concerné		
FACADES	Façade avant	Concerné		



Niveau	Local	Concernée
R-1	Logement gardien	Concerné
R-1	WC	Concerné
R-1	Atelier	Concerné
R-1	Local technique Gaz 1	Concerné
R-1	Local technique 1	Concerné
R-1	Gaine technique EDF 1	Concerné
R-1	Local technique Gaz 2	Concerné
R-1	Local technique 2	Concerné
R-1	Gaine technique EDF 2	Concerné
R-1	Sas	Concerné
R-1	Local technique Gaz 3	Concerné
R-1	Local technique 3	Concerné
R-1	Gaine technique EDF 3 Conce	
R-1	Local technique Gaz 4 Concer	
R-1	Local technique 4	Concerné
R-1	Gaine technique EDF 4	Concerné
R-1	Garages	Concerné
RC	Entrée D16- D17	Concerné
RC	Entrée D18-D19 Cond	
RC	Entrée D20-D21 Concerr	
RC	Entrée D22-D23 Concerr	
TOITURE	Toiture 1	Concerné

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC

Laboratoire(s) d'analyse : ITGA 3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX

- Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.



2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :

Pour les croquis réalisés après le 15/02/2020

Pour les croquis réalisés avant le 15/02/2020

A

B

C

A

B

F

C

D

E

3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s): NEANT

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Parties non visitées

Pièce et étage	Justification
Local 1 /R-1	INACCESSIBLE PAS DE CLES



Eléments non inspectés et justification

PIECE ET ETAGE	REPERAGE	MATERIAUX OU PRODUITS	JUSTIFICATION
NEANT			

Eléments à sonder ou à analyser non présents :

NEANT

Autres informations sur le déroulement de la mission

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Commentaire:

Occupation des locaux :

5. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	NEANT
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage des composants des listes A et B classés par localisation. Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 5.1 et 5.2),

Les composants des listes A et B repérés sans amiante (§5.3 et 5.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.

En colonnes « Identification », figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les fiches d'identification.

1. COMPOSANTS DE LA LISTE A CONTENANT DE L'AMIANTE

	Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Evaluation
ĺ	NEANT						



JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

QUANTITATIF DES ELEMENTS AMIANTES DE LA LISTE A

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants	Unité de mesure	Quantité	Poids (t / U)	Poids total estimé
NEANT					

2. COMPOSANTS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Evaluation
Local technique 1 - R-1	Autres	Conduits	Conduit	P001	RESULTAT ANALYSE	AC1
Local technique 2 - R-1	Autres	Conduits	Conduit	P001	ZPSO	AC1
Local technique 3 - R-1	Autres	Conduits	Conduit	P001	ZPSO	AC1
Local technique 4 - R-1	Autres	Conduits	Conduit	P001	ZPSO	AC1
Entrée D16- D17 - RC	Autres	Mur C	Enduit	P003	RESULTAT ANALYSE	AC1
Entrée D16- D17 - RC	Autres	Mur A, Mur B	Enduit	P003	ZPSO	AC1
Entrée D18- D19 - RC	Autres	Mur A, Mur B, Mur C	Enduit	P003	ZPSO	AC1
Entrée D20- D21 - RC	Autres	Mur C	Enduit	P005	RESULTAT ANALYSE	AC1
Entrée D20- D21 - RC	Autres	Mur A, Mur B	Enduit	P005	ZPSO	AC1
Entrée D22- D23 - RC	Autres	Mur A, Mur B, Mur C	Enduit	P005	ZPSO	AC1
Entrée D20- D21 - RC	Autres	Plafond	Enduit	P006	RESULTAT ANALYSE	AC1
Entrée D22- D23 - RC	Autres	Plafond	Enduit	P006	ZPSO	AC1
Toiture 1 - TOITURE	Autres	Conduits	Conduit	P007	RESULTAT ANALYSE	EP
Toiture 1 - TOITURE	Autres	Chapeau de conduits	Chapeau de conduit	P008	RESULTAT ANALYSE	AC1
Pignon gauche - FACADES	Autres	Mur D	Enduit projeté	P011	RESULTAT ANALYSE	AC1
Pignon gauche - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur C	Enduit projeté	P011	ZPSO	AC1



Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Evaluation
Façade arrière 1 - FACADES	Autres	Regard eau pluvial	Conduit	P012	RESULTAT ANALYSE	AC1

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

QUANTITATIF DES ELEMENTS AMIANTES DE LA LISTE B

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants	Unité de mesure	Quantité	Poids (t / U)	Poids total estimé
NEANT					

3. COMPOSANTS DE LA LISTE A NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification
Garages - R-1	Autres	Conduits	Calorifugeage	P002 (Fr2)	RESULTAT ANALYSE
Garages - R-1	Autres	Conduits	Calorifugeage	P002 (Fr1)	RESULTAT ANALYSE

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

4. COMPOSANTS DE LA LISTE B NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification
Entrée D16- D17 - RC	Autres	Plafond	Enduit	P004	RESULTAT ANALYSE
Entrée D18-D19 - RC	Autres	Plafond	Enduit	P004	ZPSO
Façade avant - FACADES	Autres	Mur X	Enduit	P009	RESULTAT ANALYSE



Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification
Façade arrière 2 - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D, Mur E, Mur F, Mur G, Mur H, Mur I, Mur J, Mur K, Mur L, Mur O, Mur P, Mur Q, Mur R, Mur S, Mur T, Mur U, Mur V, Mur W, Mur X, Mur Y, Mur Z, Mur [, Mur Mur _, Mur ^, Mur _, Mur `	Enduit	P009	ZPSO
Façade avant - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur c, Mur d, Mur E, Mur F, Mur G, Mur H, Mur I, Mur J, Mur K, Mur L, Mur M, Mur N, Mur O, Mur P, Mur Q, Mur R, Mur S, Mur T, Mur U, Mur V, Mur W, Mur Y, Mur Z, Mur [, Mur Mur _, Mur ^,	Enduit	P009	ZPSO
Façade arrière 1 - FACADES	Autres	Mur H	Enduit projeté	P010	RESULTAT ANALYSE
Façade arrière 1 - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D, Mur E, Mur F, Mur G, Mur I, Mur J, Mur K, Mur L, Mur M, Mur N, Mur O, Mur P, Mur Q, Mur R, Mur S, Mur T, Mur U, Mur V, Mur W, Mur X, Mur Y, Mur Z, Mur [, Mur Mur], Mur ^, Mur _, Mur `	Enduit projeté	P010	ZPSO
Façade arrière 3 - FACADES	Autres	Mur A	Enduit projeté	P013	RESULTAT ANALYSE



Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification
Façade arrière 3 - FACADES	Autres	Mur B, Mur C, Mur D	Enduit projeté	P013	ZPSO
Pignon droit - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D	Enduit projeté	P013	ZPSO
Soubassement - FACADES	Autres	Soubassement	Bardeau bitumineux	P014	RESULTAT ANALYSE

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

VI. AUTRES COMPOSANTS REPERES HORS LISTES A ET B

1. AUTRES COMPOSANTS CONTENANT DE L'AMIANTE PORTES A LA CONNAISSANCE DE L'OPERATEUR

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Evaluation
NEANT						

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

QUANTITATIF DES ELEMENTS AMIANTES

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants	Unité de mesure	Quantité	Poids (t / U)	Poids total estimé
NEANT					

2. AUTRES COMPOSANTS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE PORTES A LA CONNAISSANCE DE L'OPERATEUR

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification
NEANT					

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

VII. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, en particulier lorsque les cotations des matériaux sont en note 3 (pour les matériaux de la liste A), AC1, AC2 (pour les matériaux de la liste B situés à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés), le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante, les interventions suivantes :

- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.



Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans. Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.



ANNEXE 1 -FICHE D'IDENTIFICATION

Identification: P001

Pièce et étage : Local technique 1 R-1

Localisation : Conduits

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Conduit)

Descriptif Laboratoire : Matériau blanc non séparable + matériau

compact gris avec fibres visibles

Résultat (justification) : Amiante détecté (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P002 (Fr1)

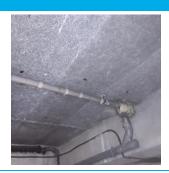
Pièce et étage : Garages R-1

Localisation : Conduits

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Calorifugeage)

Descriptif Laboratoire : Papier + colle polymère jaune non séparable

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT



Identification: P002 (Fr2) Pièce et étage : Garages R-1

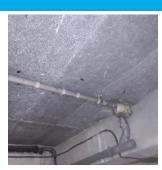
Localisation : Conduits

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Calorifugeage)

Descriptif Laboratoire : Matériau gris en mousse

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT

ANALYSÉ)



Identification: P003

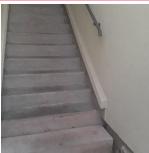
Pièce et étage : Entrée D16- D17 RC

Localisation : Mur C

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit)
Descriptif Laboratoire : Peinture non séparable + matériau compact

gris hétérogène non séparable

Résultat (justification) : Amiante détecté (RESULTAT ANALYSE)





Identification: P004

Pièce et étage : Entrée 1 RC

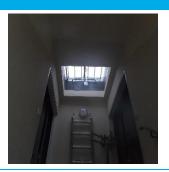
Localisation : Plafond

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit)

Descriptif Laboratoire : Peinture non séparable + enduit compact gris

hétérogène

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P005

Pièce et étage : Entrée D20-D21 RC

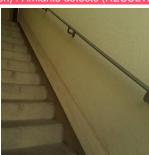
Localisation: Mur C

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit)

Descriptif Laboratoire : Peintures multiples non séparable + enduit

compact gris hétérogène

Résultat (justification) : Amiante détecté (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P006

Pièce et étage : Entrée 3 RC

Localisation : Plafond

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit)

Descriptif Laboratoire : Peinture non séparable + enduit compact gris

Résultat (justification) : Amiante détecté (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P007

Pièce et étage : Terrasse TOITURE

Localisation : Conduits

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Conduit)
Descriptif Laboratoire : Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile non séparable + matériau compact gris avec fibres

visibles

Résultat (justification) : Amiante détecté (RESULTAT ANALYSE)





Identification: P008

Pièce et étage : Terrasse TOITURE

Localisation : Chapeau de conduits

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Chapeau de conduit)

Descriptif Laboratoire: Matériau compact gris avec fibres visibles avec

poussières

Résultat (justification) : Amiante détecté (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P009

Pièce et étage : Façade avant FACADES

Localisation : Mur X

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit)

Descriptif Laboratoire : Peintures multiples avec poussières non

séparable + enduit compact gris hétérogène

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P010

Pièce et étage : Façade arrière 1 FACADES

Localisation : Mur H

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit projeté)

Descriptif Laboratoire : Peinture non séparable + enduit beige avec

Résultat (justification): Amiante non détectée (RESULTAT

ANALYSE)



Identification: P011

Pièce et étage : Pignon gauche FACADES

Localisation : Mur D

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit projeté)

Descriptif Laboratoire : Peinture non séparable + enduit compact gris

hétérogène

Résultat (justification) : Amiante détecté (RESULTAT ANALYSE)





Identification: P012

Pièce et étage : Façade arrière 1 FACADES

Localisation : Regard eau pluvial

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Conduit)
Descriptif Laboratoire : Matériau compact gris avec fibres visibles

Résultat (justification) : Amiante détecté (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P013

Pièce et étage : Façade arrière 3 FACADES

Localisation : Mur A

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit projeté)

Descriptif Laboratoire : Peinture non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P014

Pièce et étage : Soubassement FACADES

Localisation : Soubassement

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Bardeau bitumineux) Descriptif Laboratoire : Matériau bitumineux noir avec gravillons

Résultat (justification): Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)





ANNEXE 2 - PV ANALYSES





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.23.22.52.27 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole 🕨

RAPPORT D'ESSAI N° IT141912-38308 EN DATE DU **27/12/2019**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

SOCOTEC DIAGNOSTIC - AGENCE VILLEPINTE

M. Lyes IZABACHENE 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE

Client:

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0719-116909 Echantillon ITGA : IT141912-38308 Reçu au laboratoire le : 23/12/2019

Réf. Client: Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DTA_313_1 COUR DE VENUS01
Dossier client	DTA_313_1 COUR DE VENUS01 - PARC DES CHAILLOTS 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Echantillon	DTA_313_1 COUR DE VENUSP001 / Bâtiment collectif / Local technique 1 Conduits Conduit
Description ITGA	Matériau blanc / Matériau compact gris avec fibres visibles

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique:

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2): Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
•	Matériau blanc non séparable + matériau compact gris avec fibres visibles	MOLP le 26/12/2019	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile Crocidolite	2

Validé par : Valentin PIROT - Analyste

22

La reproduction de ce rapport d'essain'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire Sauf demande particulière et écrite du chent, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 aus.

DTA164 rev 16 Page 1 / 1





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Têl: 02.99.35.41.41 Fax: 02.23.22.52.27 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole 🕨

RAPPORT D'ESSAI N° IT141912-38309 EN DATE DU **27/12/2019**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

SOCOTEC DIAGNOSTIC - AGENCE VILLEPINTE

M. Lyes IZABACHENE 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE

Client:

Prélèvement :

Commande ITGA: IT0719-116909 Echantillon ITGA: IT141912-38309 Reçu au laboratoire le : 23/12/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DTA_313_1 COUR DE VENUS01	
Dossier client	DTA_313_1 COUR DE VENUS01 - PARC DES CHAILLOTS 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE	
Echantillon	DTA_313_1 COUR DE VENUSP002 / Bâtiment collectif / Garages Conduits Calorifugeage	

Description ITGA Papier / Colle polymère jaune / Matériau gris en mousse

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : ITO85)
 - (2) Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique:

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
•	Papier + colle polymère jaune non séparable	META (2) le 26/12/2019	Amiante non détecté	12421	1
•	Matériau gris en mousse	META (2) le 26/12/2019	Amiante non détecté	03323	1

Validé par : Valentin PIROT - Analyste

Vi

La reproduction de ce rapport d'essain'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sanf demande particulière et écrite du chent, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ms.





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tèl: 02.99.35:41.41 Fax: 02.23.22.52.27 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole 🕨

RAPPORT D'ESSAI N° IT141912-38310 EN DATE DU **27/12/2019**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

SOCOTEC DIAGNOSTIC - AGENCE VILLEPINTE

M. Lyes IZABACHENE 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE

Client:

Prélèvement :

Commande ITGA: IT0719-116909 Echantillon ITGA: IT141912-38310 Reçu au laboratoire le : 23/12/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DTA_313_1 COUR DE VENUS01
Dossier client	DTA_313_1 COUR DE VENUS01 - PARC DES CHAILLOTS 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Echantillon	DTA 313 1 COUR DE VENUSP003 / Bâtiment collectif / Entrée 1 Entrée D16 - D17 Mur C Enduit

Description ITGA Peinture / Matériau compact gris hétérogène

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : ITO85)
 - (2) Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique:

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
•	Peinture non séparable + matériau compact gris hétérogène non séparable	META (1) le 27/12/2019	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Valide par : Valentin PIROT - Analyste

Vi

La reproduction de ce rapport d'essain'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit particilement sans l'approbation du laboratoire Sauf-demande particulière et écrite du chent, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.23.22.52.27 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole 🕨

RAPPORT D'ESSAI N° IT141912-38311 EN DATE DU **27/12/2019**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

SOCOTEC DIAGNOSTIC - AGENCE VILLEPINTE

M. Lyes IZABACHENE 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE

Client:

Prélèvement :

Commande ITGA: IT0719-116909 Echantillon ITGA: IT141912-38311 Reçu au laboratoire le : 23/12/2019

Réf. Client: Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DTA_313_1 COUR DE VENUS01	
Dossier client	DTA_313_1 COUR DE VENUS01 - PARC DES CHAILLOTS 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE	
Echantillon	DTA_313_1 COUR DE VENUSP004 / Bâtiment collectif / Entrée 1 Plafond Enduit	
Description ITGA	Peinture / Enduit compact gris hétérogène	

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : ITO85)
 - (2) Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique:

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
•	Peinture non séparable + enduit compact gris hétérogène	META (1) le 27/12/2019	Amiante non détecté	17.827	2

Validé par : Valentin PIROT - Analyste

Vi

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme mtégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Saul demande partientière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 aus.

DTA164 rev 16 Page 1 / 1





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Têl: 02.99.35:41.41. Fax: 02.23.22.52.27 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole 🕨

RAPPORT D'ESSAI N° IT141912-38312 EN DATE DU **27/12/2019**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

SOCOTEC DIAGNOSTIC - AGENCE VILLEPINTE

M. Lyes IZABACHENE 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE

Client:

Prélèvement :

Commande ITGA: IT0719-116909 Echantillon ITGA: IT141912-38312 Reçu au laboratoire le : 23/12/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DTA_313_1 COUR DE VENUS01
Dossier client	DTA_313_1 COUR DE VENUS01 - PARC DES CHAILLOTS 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Echantillon	DTA_313_1 COUR DE VENUSP005 / Bâtiment collectif / Entrée 3 Entrée D20-D21 Mur C Enduit
Description ITGA	Peintures multiples / Enduit compact gris hétérogène

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : ITO85)
 - (2) Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique:

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
•	Peintures multiples non séparable + enduit compact gris hétérogène	META (1) le 27/12/2019	Présence de fibres d'amiante (*)	Chrysotile	3

(*) Seules quelques fibres d'amiante ont été détectées

Validé par : Valentin PIROT - Analyste

Vi

La reproduction de ce rapport d'essatu'est autorisée que sous sa forme mtégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire Sauf-demande partieulière et écrite du chent, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tél: 02.99.35:41.41 Fax: 02.23.22.52.27 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole 🕨

RAPPORT D'ESSAI N° IT141912-38313 EN DATE DU **27/12/2019**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire

Client: SOCOTEC DIAGNOSTIC - AGENCE VILLEPINTE

M. Lyes IZABACHENE 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE Prélèvement :

Commande ITGA: IT0719-116909 Echantillon ITGA: IT141912-38313 Reçu au laboratoire le : 23/12/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DTA_313_1 COUR DE VENUS01	
Dossier client	DTA_313_1 COUR DE VENUS01 - PARC DES CHAILLOTS 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE	
Echantillon	DTA_313_1 COUR DE VENUSP006 / Bâtiment collectif / Entrée 3 Plafond Enduit	
Description ITGA	Peinture / Enduit compact gris	

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : ITO85)
 - (2) Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique:

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
•	Peinture non séparable + enduit compact gris	META (1) le 27/12/2019	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1

Validé par : Valentin PIROT - Analyste

Stern

La reproduction de ce rapport d'essain'est autorisée que sous sa forme mtégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit particlement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tèl: 02.99.35:41.41 Fax: 02.23.22.52.27 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole 🕨

RAPPORT D'ESSAI N° IT141912-38314 EN DATE DU **27/12/2019**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

SOCOTEC DIAGNOSTIC - AGENCE VILLEPINTE

M. Lyes IZABACHENE 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE

Client:

Prélèvement :

Commande ITGA: IT0719-116909 Echantillon ITGA: IT141912-38314 Reçu au laboratoire le : 23/12/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DTA_313_1 COUR DE VENUS01
Dossier client	DTA_313_1 COUR DE VENUS01 - PARC DES CHAILLOTS 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Echantillon	DTA_313_1 COUR DE VENUSP007 / Bâtiment collectif / Terrasse Conduits Conduit
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile / Matériau compact gris avec fibres visibles

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP): Prélévement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique:

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2): Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile non séparable + matériau compact gris avec fibres visibles	MOLP le 26/12/2019	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile Crocidolite	2

Validé par : Valentin PIROT - Analyste

We

La reproduction de ce rapport d'essain'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire Sauf demande particulière et écrite du clent, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tèl: 02.99.35.41.41 Fax: 02.23.22.52.27 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole 🕨

RAPPORT D'ESSAI N° IT141912-38315 EN DATE DU **27/12/2019**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client: SOCOTEC DIAGNOSTIC - AGENCE VILLEPINTE

M. Lyes IZABACHENE 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE Prélèvement :

Commande ITGA: IT0719-116909 Echantillon ITGA: IT141912-38315 Reçu au laboratoire le : 23/12/2019

Réf. Client: Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DTA_313_1 COUR DE VENUS01
Dossier client	DTA_313_1 COUR DE VENUS01 - PARC DES CHAILLOTS 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Echantillon	DTA_313_1 COUR DE VENUSP008 / Bâtiment collectif / Terrasse Chapeau de conduits Chapeau de conduit
Description ITGA	Matériau compact gris avec fibres visibles avec poussières

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

Technique Analytique:

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2): Morphologie et critères optiques La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

, co	Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
•	Matériau compact gris avec fibres visibles avec poussières	MOLP le 26/12/2019	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1

Validé par : Valentin PIROT - Analyste

Vi

La reproduction de ce rapport d'essain'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit particllement sans l'approbation du laboratoire. Saul demande particulière et écrite du chent, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

⁻ Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tèl: 02.99.35.41.41 Fax: 02.23.22.52.27 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole 🕨

RAPPORT D'ESSAI N° IT141912-38316 EN DATE DU **27/12/2019**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client: SOCOTEC DIAGNOSTIC - AGENCE VILLEPINTE

M. Lyes IZABACHENE 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE Prélèvement :

Commande ITGA : IT0719-116909 Echantillon ITGA : IT141912-38316 Reçu au laboratoire le : 23/12/2019

Réf. Client: Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DTA_313_1 COUR DE VENUS01	
Dossier client	DTA_313_1 COUR DE VENUS01 - PARC DES CHAILLOTS 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE	
Echantillon	DTA_313_1 COUR DE VENUSP009 / Bâtiment collectif / Façade avant Mur X Enduit	
Description ITGA	Peintures multiples avec poussières / Enduit compact gris hétérogène	

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : ITO85)
 - (2) Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique:

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
•	Peintures multiples avec poussières non séparable + enduit compact gris hétérogène	META (1) le 27/12/2019	Amiante non détecté	12 <u>80</u> 8	2

Validé par : Valentin PIROT - Analyste

Vi

La reproduction de ce rapport d'essain'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire Sauf demande partieulière et écrite du chent, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Têl: 02.99.35.41.41 Fax: 02.23.22.52.27 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole 🕨

RAPPORT D'ESSAI N° IT141912-38317 EN DATE DU **27/12/2019**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire

SOCOTEC DIAGNOSTIC - AGENCE VILLEPINTE

M. Lyes IZABACHENE 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE

Client:

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0719-116909 Echantillon ITGA : IT141912-38317 Reçu au laboratoire le : 23/12/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DTA_313_1 COUR DE VENUS01
Dossier client	DTA_313_1 COUR DE VENUS01 - PARC DES CHAILLOTS 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Echantillon	DTA_313_1 COUR DE VENUSP010 / Bâtiment collectif / Façade arrière Façade arrière 1 Mur H Enduit projeté
Description ITGA	Peinture / Enduit beige avec poussières

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : ITO85)
 - (2) Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique:

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Résultat :

TC30	Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
•	Peinture non séparable + enduit beige avec poussières	META (1) le 27/12/2019	Amiante non détecté		1

Validé par : Valentin PIROT - Analyste

View

La reproduction de ce rapport d'essain'est autorisée que sous sa forme mtégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit particlement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.23.22.52.27 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le

RAPPORT D'ESSAI N° IT141912-38318 EN DATE DU 27/12/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC - AGENCE VILLEPINTE

M. Lyes IZABACHENE 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE

Prélèvement:

Commande ITGA: IT0719-116909 Echantillon ITGA: IT141912-38318 Reçu au laboratoire le : 23/12/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DTA_313_1 COUR DE VENUS01	
Dossier client	DTA_313_1 COUR DE VENUS01 - PARC DES CHAILLOTS 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE	
Echantillon	DTA_313_1 COUR DE VENUSP011 / Bâtiment collectif / Pignon gauche Mur D Enduit projeté	
Description ITGA	Peinture / Enduit compact gris hétérogène	

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : ITO85)
 - (2) Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique:

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
•	Peinture non séparable + enduit compact gris hétérogène	META (1) le 27/12/2019	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1

Validé par : Valentin PIROT - Analyste Vi

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans

Page 1 / 1





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.23.22.52.27 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole 🕨

RAPPORT D'ESSAI N° IT141912-38319 EN DATE DU **27/12/2019**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client:

SOCOTEC DIAGNOSTIC - AGENCE VILLEPINTE

M. Lyes IZABACHENE 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE Prélèvement :

Commande ITGA: IT0719-116909 Echantillon ITGA: IT141912-38319 Reçu au laboratoire le : 23/12/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DTA_313_1 COUR DE VENUS01	
Dossier client	DTA_313_1 COUR DE VENUS01 - PARC DES CHAILLOTS 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE	
Echantillon	DTA_313_1 COUR DE VENUSP012 / Bâtiment collectif / Façade arrière Façade arrière 1 Regard eau pluvial Conduit	
Description ITGA	Matériau compact gris avec fibres visibles	

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique:

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2): Morphologie et critères optiques La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
•	Matériau compact gris avec fibres visibles	MOLP le 26/12/2019	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1

Validé par : Valentin PIROT - Analyste

Vi

La reproduction de ce rapport d'essaur'est autorisée que sous sa forme mtégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire Sauf-demande partieulière et écrite du chent, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tèl: 02.99.35.41.41 Fax: 02.23.22.52.27 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole 🕨

RAPPORT D'ESSAI N° IT141912-38320 EN DATE DU **27/12/2019**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client:

SOCOTEC DIAGNOSTIC - AGENCE VILLEPINTE

M. Lyes IZABACHENE 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE Prélèvement :

Commande ITGA: IT0719-116909 Echantillon ITGA: IT141912-38320 Reçu au laboratoire le : 23/12/2019

Réf. Client: Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DTA_313_1 COUR DE VENUS01
Dossier client	DTA_313_1 COUR DE VENUS01 - PARC DES CHAILLOTS 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Echantillon	DTA_313_1 COUR DE VENUSP013 / Bâtiment collectif / Façade arrière Façade arrière 3 Mur A Enduit projeté
Description ITGA	Peinture / Toile fibreuse blanche / Enduit plätreux blanc en yrac

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : [T085]
 - (2) Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique:

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
•	Peinture non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac	META (1) le 26/12/2019	Amiante non détecté		1

Validé par : Valentin PIROT - Analyste

Vi

La reproduction de ce rapport d'essain'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit particliement sans l'approbation du laboratoire Saul demande particulière et écrite du chent, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tél: 02.99.35:41.41. Fax: 02.23.22.52.27 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole 🕨

RAPPORT D'ESSAI N° IT141912-38321 EN DATE DU **27/12/2019**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

SOCOTEC DIAGNOSTIC - AGENCE VILLEPINTE

M. Lyes IZABACHENE 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE

Client:

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0719-116909 Echantillon ITGA : IT141912-38321 Reçu au laboratoire le : 23/12/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DTA_313_1 COUR DE VENUS01	
Dossier client	DTA_313_1 COUR DE VENUS01 - PARC DES CHAILLOTS 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE	
Echantillon	DTA_313_1 COUR DE VENUSP014 / Bâtiment collectif / Pignon droit Soubassement Soubassement Bardeau bitumineux	
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec gravillons	

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
 - (2) Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Résultat :

Kesu	itat .	AV The state of th		¥7.	
	Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
•	Matériau bitumineux noir avec gravillons	META (2) le 26/12/2019	Amiante non détecté		1

Validé par : Valentin PIROT - Analyste

Vi

La reproduction de ce rapport d'essain'est autorisée que sous sa forme intégrale, ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du clent, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.





ANNEXE 3 -AUTRES DOCUMENTS

Aucun document disponible



ANNEXE 4 -

GRILLES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE – CONSEQUENCES REGLEMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

GRILLES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX OU PRODUIT DE LA LISTE A

Aucune évaluation n'a été réalisée

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation,	1° Il existe un système de ventilation par insufflation	1° II n'existe ni ouvrant ni système de ventilation
	d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que	
ouverture des fenêtres. ou	celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond	
2° Le faux plafond se trouve dans un local qui		2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système
présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur		de ventilation par extraction dont la reprise d'air est
	2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s)	
· ·	d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation	
3° Il existe un système de ventilation par insufflation		
d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle		
que celui-ci affecte directement le faux plafond		
contenant de l'amiante.		

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible	
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera	
		considérée comme faible dans les situations où le faux	
l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des	faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé	plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux	
		dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être	
faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall	lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine,	dégradé par les occupants ou se trouve dans un local	
industriel, gymnase, discothèque).	théâtre).	utilisé à des activités tertiaires passives.	

GRILLES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX OU PRODUIT DE LA LISTE B

GRILLE D'EVALUATION

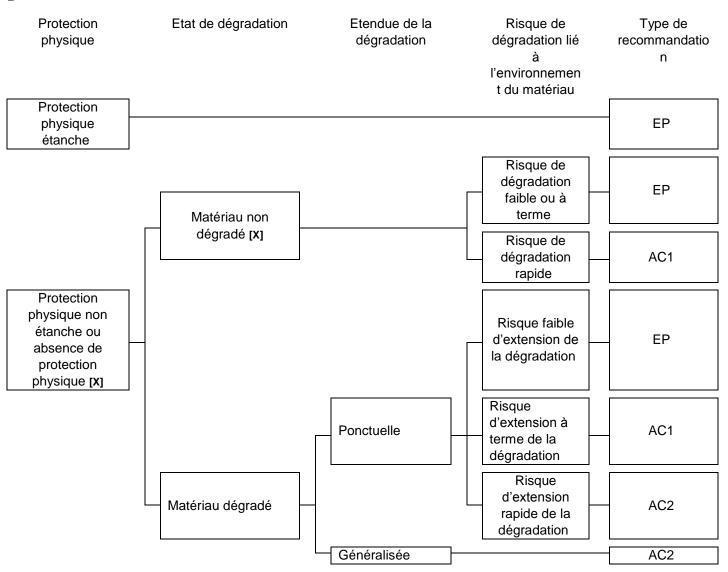
En cas de présence avérée d'amiante

A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

N de dossier	DTA_313_1 COUR DE VENUS
Date du contrôle	20/12/2019
Bâtiment	Bâtiment collectif
Pièce ou zone homogène	Local technique 1
Elément	Conduit
Repérage	P001
Résultat	AC1



CRITERES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX OU PRODUIT DE LA LISTE B

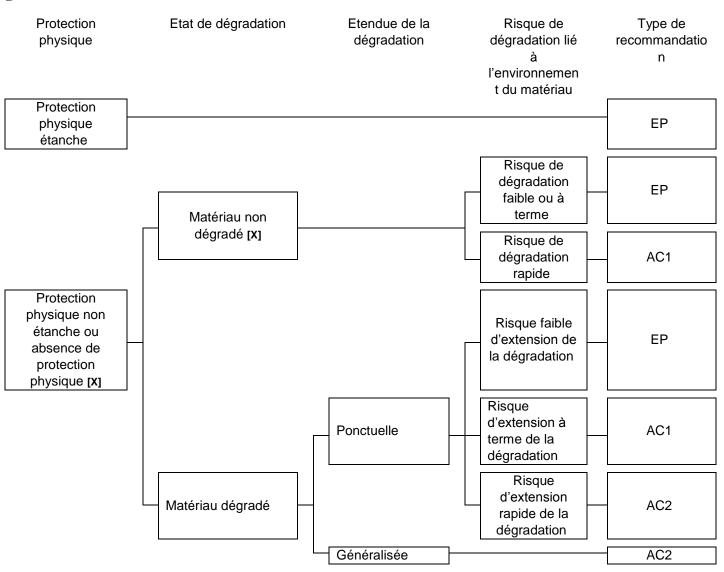




En cas de présence avérée d'amiante

t completel pour shaque place ou zone homogene de l'immedale batt	
N de dossier	DTA_313_1 COUR DE VENUS
Date du contrôle	20/12/2019
Bâtiment	Bâtiment collectif
Pièce ou zone homogène	Entrée D16- D17
Elément	Enduit
Repérage	P003
Résultat	AC1



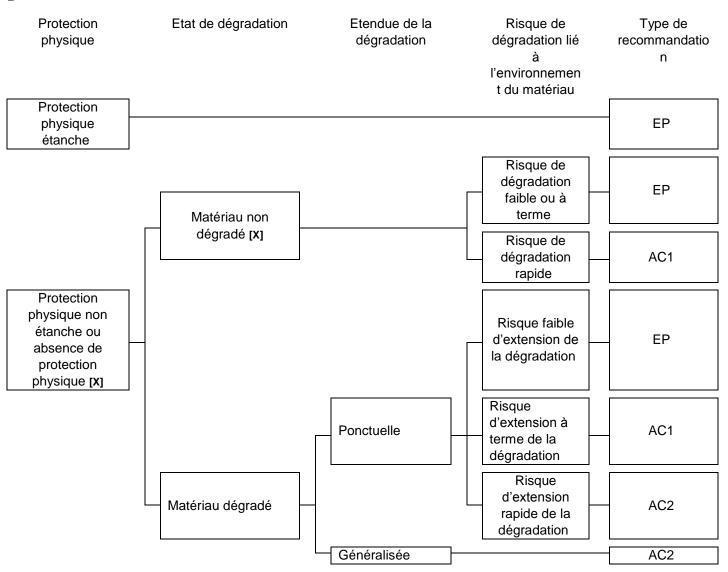




En cas de présence avérée d'amiante

r completer pour enadus piece ou zone nemegone de riminousie suu	
N de dossier	DTA_313_1 COUR DE VENUS
Date du contrôle	20/12/2019
Bâtiment	Bâtiment collectif
Pièce ou zone homogène	Entrée D20-D21
Elément	Enduit
Repérage	P005
Résultat	AC1



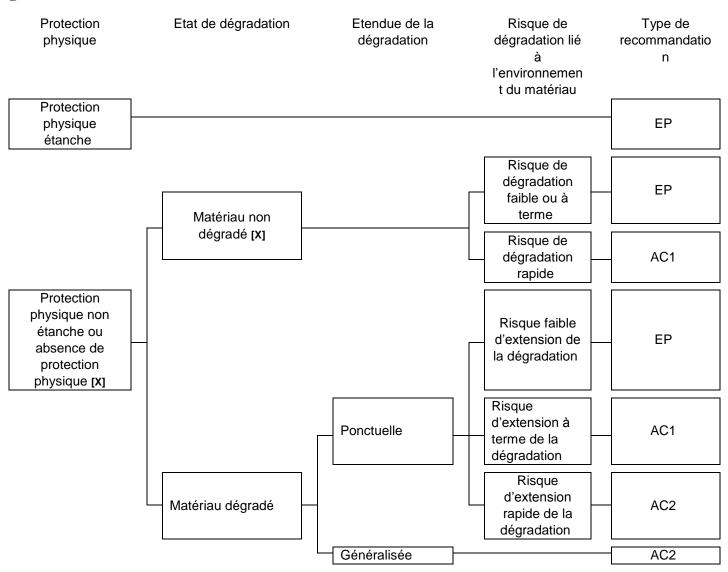




En cas de présence avérée d'amiante

t completel pour shaque place ou zone homogene de l'immedale batt	
N de dossier	DTA_313_1 COUR DE VENUS
Date du contrôle	20/12/2019
Bâtiment	Bâtiment collectif
Pièce ou zone homogène	Entrée 3
Elément	Enduit
Repérage	P006
Résultat	AC1



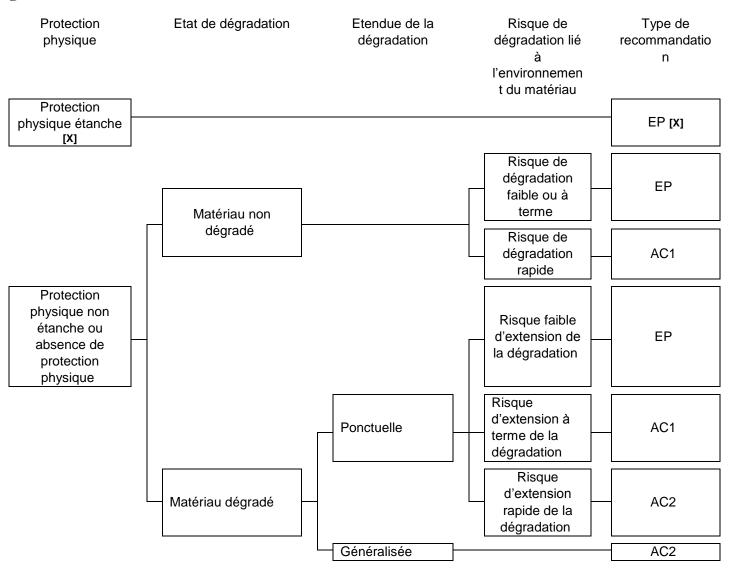




En cas de présence avérée d'amiante

7 Completer pour chaque piece da zone nomegene de riminedale ada		
N de dossier	DTA_313_1 COUR DE VENUS	
Date du contrôle	20/12/2019	
Bâtiment	Bâtiment collectif	
Pièce ou zone homogène	Terrasse	
Elément	Conduit	
Repérage	P007	
Résultat	EP	



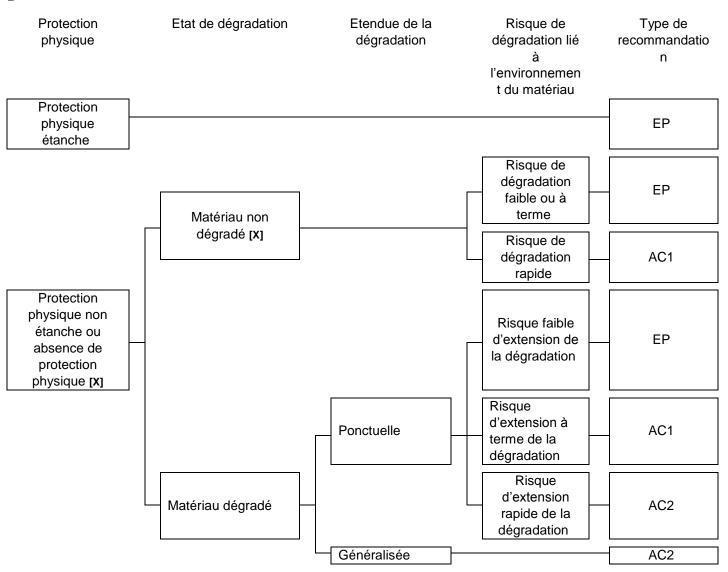




En cas de présence avérée d'amiante

t completel pour shadae place ou zone homogene de l'immedale batt	
N de dossier	DTA_313_1 COUR DE VENUS
Date du contrôle	20/12/2019
Bâtiment	Bâtiment collectif
Pièce ou zone homogène	Terrasse
Elément	Chapeau de conduit
Repérage	P008
Résultat	AC1



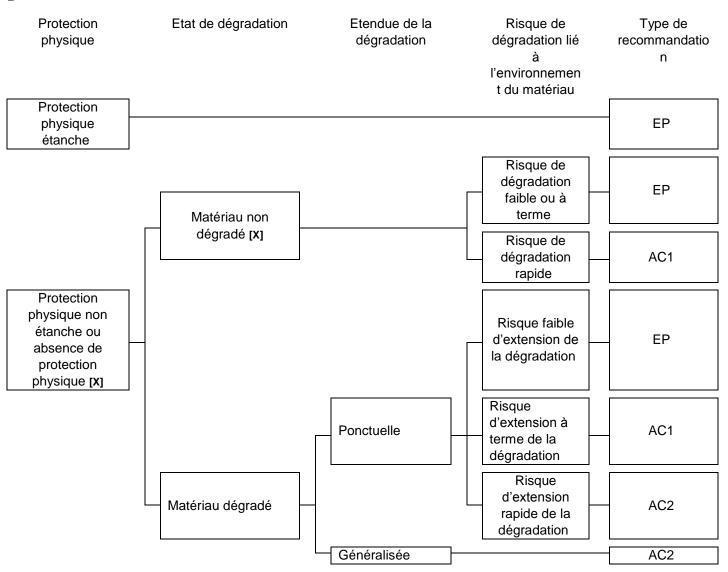




En cas de présence avérée d'amiante

7 Completer pour chaque piece da zone nomegene de riminedate ada		
N de dossier	DTA_313_1 COUR DE VENUS	
Date du contrôle	20/12/2019	
Bâtiment	Bâtiment collectif	
Pièce ou zone homogène	Pignon gauche	
Elément	Enduit projeté	
Repérage	P011	
Résultat	AC1	



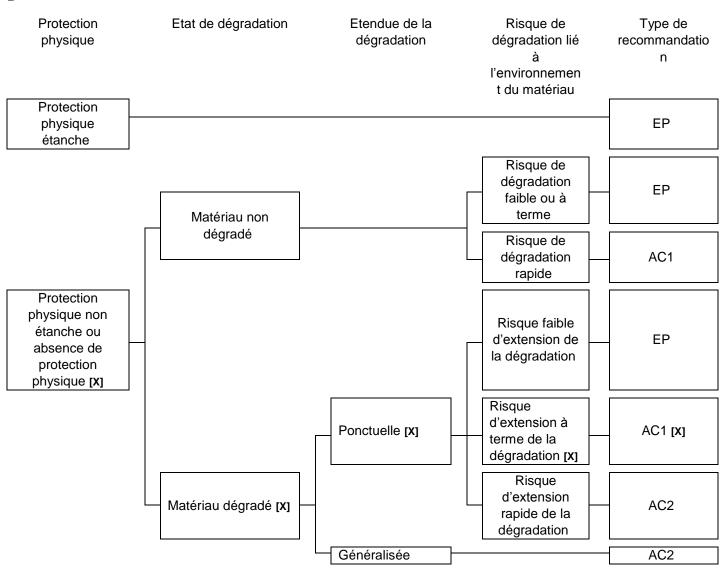




En cas de présence avérée d'amiante

Transference pour oriaque proces du zone nomegone de riminousie suu	
N de dossier	DTA_313_1 COUR DE VENUS
Date du contrôle	20/12/2019
Bâtiment	Bâtiment collectif
Pièce ou zone homogène	Façade arrière 1
Elément	Conduit
Repérage	P012
Résultat	AC1







Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

in elacomoditari deciminativi de moque de degli additori ed de exteriori de de degli additori da materiada.		
Risque faible de dégradation ou		Risque de dégradation ou d'extension rapide
d'extension de dégradation	terme de la dégradation	de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante	L'environnement du matériau contenant de l'amiante	L'environnement du matériau contenant de l'amiante
ne présente pas ou très peu de risque pouvant	présente un risque pouvant entrainer à terme, une	présente un risque important pouvant entrainer
entrainer à terme, une dégradation ou une extension	dégradation ou une extension de la dégradation du	rapidement, une dégradation ou une extension de la
de la dégradation du matériau.	matériau.	dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- O Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risque est probable ou avéré ;
- O La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28: Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29: Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3:

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- 1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :

 a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation :
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- 2. <u>Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »</u>, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - co) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone.
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.



Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- 3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
 - Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque;
 d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.



ANNEXE 5 -CERTIFICAT DE COMPÉTENCES



Certificat

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

IZABACHENE Lyes sous le numéro 1378

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
V	Amiante	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	03/09/2015	02/09/2020
√	Plomb	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	03/09/2015	
	☐ Mention Plomb:	Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) Contrôle après travaux en présence de plomb (CTPP)		02/09/2020
V	Termites ☑ France □ Outremer:	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole et en outre mer	10/09/2015	09/09/2020
П	DPE	Diagnostic de performance énergétique		
	☐ Mention DPE:	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments		
abla	GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	07/08/2015	06/08/2020
V	Electricité	Etat des installations intérieures d'électricité	28/09/2015	27/09/2020

Le Directeur Ginger Cated
Michel KHATIB

E20 - V12 du 14/10/2013
Ref: 301378/9CC2015

GINGER CATED - ZAC La Clef Saint Pierre - 12 avenue Gay Lussac - 78 990 ELANC



GINGER CATED – ZAC La Clef Saint Pierre - 12 avenue Gay Lussac – 78 990 ELANCOURT Téléphone : 01 30 85 24 60 – Email : certificated.contact@gingergroupe.com - Site : www.cated.fr

page 1 sur 2



ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE





65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.

AUTRES :

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES (ENRNMT)

ESRIS (ETAT DES SERVITUDES RISQUES ET D'INFORMATION SUR LES SOLS)

ERP (ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.

ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.

DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF

ETAT DES LIEUX LOCATIFS
DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE

CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION

DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRETA TAUX ZERO
INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAULIQUES

THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
DIAGNOSTIC RADON: DANS TOUS TYPES DE BATIMENTS.
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE

DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER – ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

CENTRE DE FORMATION
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE
DIAGNOSTIC QUALITÉ DE L'AIR INTERIEUR

VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS DE GAZ
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES ENGINS DE LEVAGE ET DE CHANTIER

DIAGNOSTIC SECURITE INCENDIE CONTROLE DE SÉCURITÉ DES AIRES DE JEUX

RECHERCHE DE METAUX LOURDS SUR TOUS TYPES D'OUVRAGES ET DE BÂTIMENTS

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 02 Janvier 2020

2/2

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise rêgle par le Code des assurances - TVA Intraormunau



ANNEXE 7 - PLANS / CROQUIS

www.archifacile.t

Conduit d'évacuation chaudière en PVC

Conduit en fibro-ciment

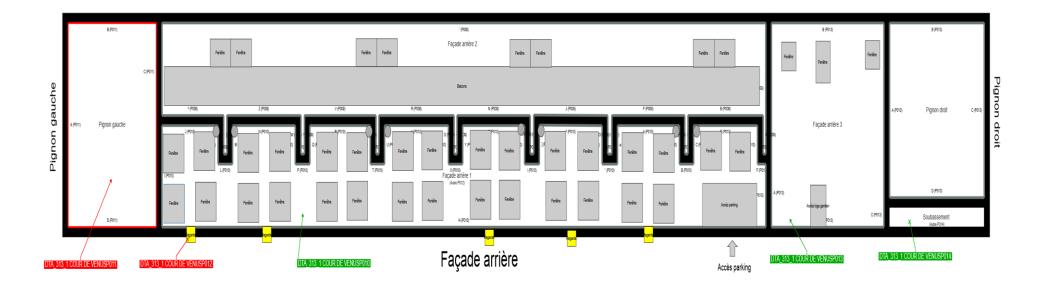


PLANCHE DE REPERAGE

Bien: DTA_313_1 COUR DE VENUS
- DTA_313_1 COUR DE VENUS 1
COUR DE VENUS 77430
CHAMPAGNE SUR SEINE

Zone :FACADES

Plan

Auteur :IZABACHENE Lyes

N° de planche :1/5

Légende type de mur :

Cloisons Plaques de plâtre

Murs Bois

Murs Briques

Murs carreaux de plâtre

Murs Béton

Murs porteurs et/ou mur de refend /

Plaques de plâtre

Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)

Murs Torchis

Murs Brique / Enduit

Murs Brique plâtrière

Murs Pierre

Murs Mâchefer

Murs Parpaing

Murs amiantés

Légende des prélèvements :

Prélèvement de sol amianté

Prélèvement de sol non amianté

Prélèvement de plafond amianté

Prélèvement de plafond non amianté

→ Prèlèvement de mur amiantè

→ Prélèvement de mur non amianté

X Autre type de prélèvement amianté

X Autre type de prélèvement non amianté

Sols amiantés

Plafonds amiantés

Sols et plafonds amiantés



www.arrhifaril

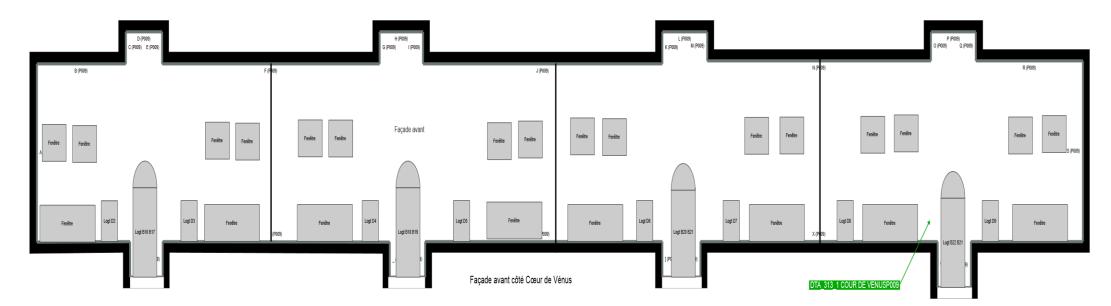


PLANCHE DE REPERAGE

Bien: DTA_313_1 COUR DE VENUS
- DTA_313_1 COUR DE VENUS 1
COUR DE VENUS 77430
CHAMPAGNE SUR SEINE

Zone :FACADES

Plan

Auteur :IZABACHENE Lyes

N° de planche :2/5

Légende type de mur :

Cloisons Plaques de plâtre

Murs Bois

Murs Briques

Murs carreaux de plâtre

Murs Béton

Murs porteurs et/ou mur de refend /

Plaques de plâtre

Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)

Murs Torchis

Murs Brique / Enduit

Murs Brique plâtrière

Murs Pierre

Murs Mâchefer

Murs Parpaing

Murs amiantés

Légende des prélèvements :

Prélèvement de sol amianté

Prélévement de sol non amianté

Prélèvement de plafond amianté

Prélèvement de plafond non amianté

-> Prélévement de mur amianté

→ Prélèvement de mur non amianté

X Autre type de prélèvement amianté

X Autre type de prélèvement non amianté

Sols amiantés

N Plafonds amiantés

Sols et plafonds amiantés





Sous-sol R-1

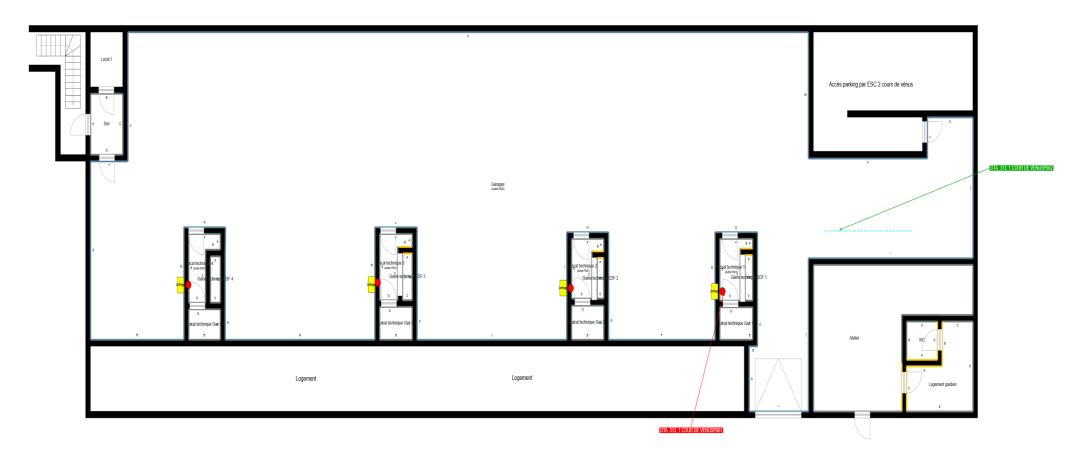


PLANCHE DE REPERAGE

Bien: DTA_313_1 COUR DE VENUS
- DTA_313_1 COUR DE VENUS 1
COUR DE VENUS 77430
CHAMPAGNE SUR SEINE

Zone :R-1

Plan

Auteur :IZABACHENE Lyes

N° de planche :3/5

Légende type de mur :

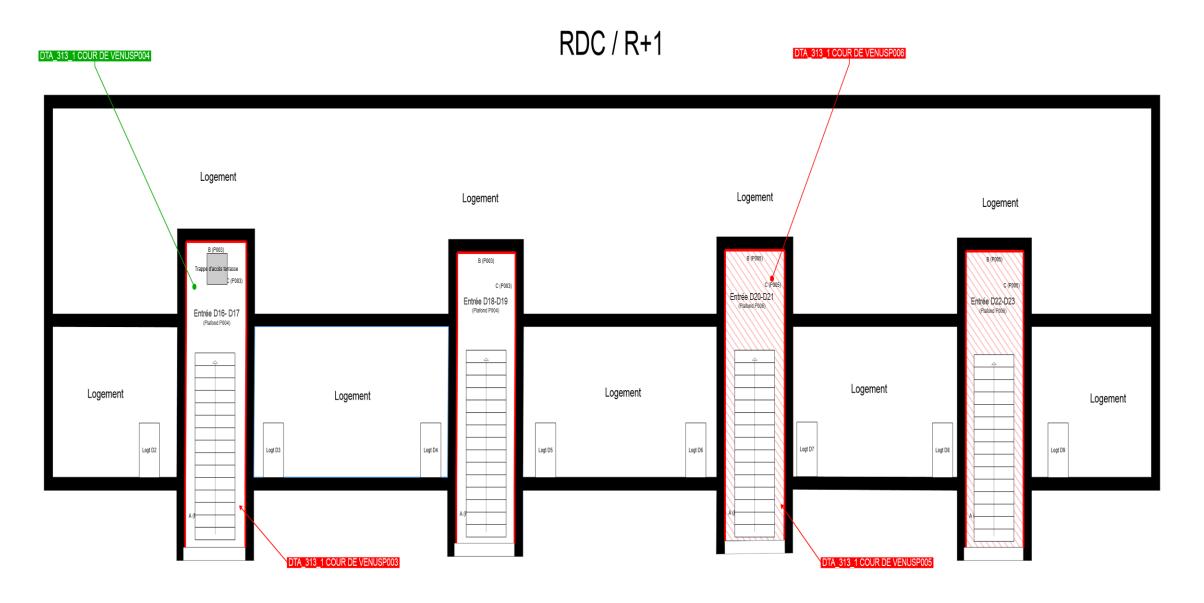
- Cloisons Plaques de plâtre
- Murs Bois
- Murs Briques
- Murs carreaux de plâtre
- Murs Béton
- Murs porteurs et/ou mur de refend /
- Plaques de plâtre
- Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
- Murs Torchis
- Murs Brique / Enduit
- Murs Brique plâtrière
- Murs Pierre
- Murs Mâchefer
- Murs Parpaing
- maro r arpanig
- Murs amiantés

Légende des prélèvements :

- Prélèvement de sol amianté
- Prélèvement de sol non amianté
- Prélèvement de plafond amianté
- Prélèvement de plafond non amianté
- → Prélévement de mur amianté
- → Prélèvement de mur non amianté
- X Autre type de prélévement amianté
- X Autre type de prélèvement non amianté
- Sols amiantés
- N Plafonds amiantés
- Sols et plafonds amiantés



www.archifacile.fr



60/61





www.archifacile.fi



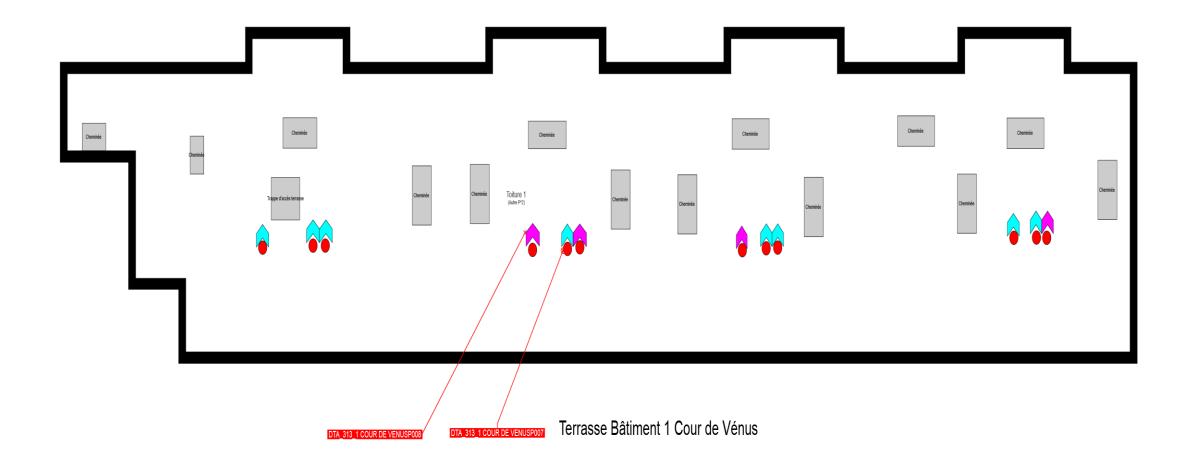


PLANCHE DE REPERAGE

Bien: DTA_313_1 COUR DE VENUS
- DTA_313_1 COUR DE VENUS 1
COUR DE VENUS 77430
CHAMPAGNE SUR SEINE

Zone :TOITURE

Plan

Auteur :IZABACHENE Lyes

N° de planche :5/5

Légende type de mur :

- Cloisons Plaques de plâtre
- Murs Bois
- Murs Briques
- Murs carreaux de plâtre
- Murs Béton
- Murs porteurs et/ou mur de refend /
- Plaques de plâtre
- Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
- Murs Torchis
- Murs Brique / Enduit
- Murs Brique plâtrière
- Murs Pierre
- Murs Mâchefer
- Murs Parpaing
- Murs amiantés

Légende des prélèvements :

- Prélèvement de sol amianté
- Prélévement de sol non amianté
- Prélèvement de plafond amianté
- Prélèvement de plafond non amianté
- → Prélévement de mur amianté
- Prélèvement de mur non amianté
- X Autre type de prélèvement amianté
- X Autre type de prélèvement non amianté
- Sols amiantés
- N Plafonds amiantés
- Sols et plafonds amiantés